

Communiqué

La Municipalité prolonge la gratuité pour les terrasses lausannoises et prépare la suite des procédures

La Municipalité a décidé de prolonger la période de gratuité de l'occupation du domaine public des terrasses lausannoises jusqu'au 31 mars 2021. Les établissements publics pourront annoncer leur intérêt à continuer à bénéficier de la mesure et obtenir un accompagnement de la Ville dans leur démarche. Par ailleurs, la Municipalité expose sa stratégie s'agissant de la pérennisation des aménagements de l'espace public décidés comme mesure d'accompagnement de sortie du semi-confinement.

Création et extension des terrasses d'établissements publics

Avec 200 demandes de création ou d'extension de terrasse, la mesure de soutien à la réouverture des établissements publics décidée par la Municipalité en avril dernier s'est révélée être un franc succès. Fort de ce constat et des différents retours des établissements et de leur clientèle, la Municipalité a décidé de prolonger la gratuité de l'occupation du domaine public des terrasses de 5 mois jusqu'au 31 mars 2021.

Un courrier sera adressé aux établissements concernés détaillant les modalités de la décision et offrant un soutien de la Ville dans les démarches à effectuer pour leur permettre de pérenniser leur terrasse. Les éventuelles autorisations d'utilisation des places de stationnement pour des terrasses seront prolongées par voie de publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) parallèlement aux procédures relatives à l'exploitation des terrasses.

Aménagements temporaires relatifs à la mobilité et à l'usage de l'espace public

Pour rappel, la Municipalité a pris en juin dernier la décision de réaliser des aménagements temporaires visant à accompagner la sortie de la crise sanitaire et à favoriser la convivialité dans les espaces publics. Elle répondait en ce sens à la fois à l'appel fait par le conseil communal, diverses associations et le Canton. Il s'agissait également de répondre aux enjeux liés au déconfinement, avec une forte hausse de la part modale des déplacements automobiles.

Les mesures de modération du trafic ou de développement d'itinéraires cyclables et piétons planifiées devaient contribuer à ce que la population favorise l'usage de la mobilité douce, et ce afin d'éviter un report sur l'usage des transports individuels motorisés et la congestion possible du trafic.

Depuis, plus de 85% des pistes cyclables ont été réalisées. A ce jour il s'agit de près de 6.5 kilomètre sur les 7.5 annoncés, le reliquat devant l'être d'ici à la fin du mois de septembre. Il s'agit de tracer encore une bande cyclable sur l'avenue de la Borde, du Mont-Blanc et des Collonges. Les sites stratégiques tels que la nouvelle zone piétonne de la Cité, la place Benjamin-Constant ou encore les rues de Midi et Beau-Séjour ont été apaisés.

Pérennisation de ces aménagements

Alors que la durée de validité légale de deux mois des premiers aménagements temporaires réalisés par la Ville arrive à échéance, la Municipalité a arrêté sa stratégie s'agissant de leur pérennisation. Les différentes évaluations menées par la Ville au cœur des zones aménagées (rencontre de représentants des commerces, d'établissements publics, et d'habitants, enquêtes de satisfaction, traitement des courriers reçus de la population) ont décidé la Municipalité à adopter deux procédures distinctes.

Pour les aménagements qui ne sont pas contestés (comme par exemple la piste cyclable de St-Martin, celle de l'avenue de Mon-Repos ou encore de l'avenue de-la-Harpe), une procédure de légalisation via une publication dans la FAO sera lancée.



Pour les aménagements qui nécessitent des ajustements techniques ou qui ont fait l'objet de discussions, comme la zone de rencontre Midi/Beau-Séjour, la piste cyclable de l'avenue d'Ouchy ou encore la piétonisation de la Cité, une procédure de prolongation temporaire d'un an via une publication dans la FAO sera lancée afin de permettre la tenue de discussions avec les riverains et d'effectuer les ajustements nécessaires. Après cette phase de consultation, les procédures habituelles seront lancées.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, +41 21 315 72 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 8 septembre 2020